



>>> Parc naturel régional du Morvan

## Concertation et gestion des désaccords à la source des conflits, le reboisement résineux

Dans l'après-guerre, la campagne française se vide de sa population et de grands programmes de reboisement sont entrepris, pour utiliser économiquement les terres abandonnées. Et dans les années soixante-dix, le Morvan se réveille avec la gueule de bois : les Parisiens, fuyant leurs cités pour retrouver la campagne de leur enfance, tombent sur des plantations forestières denses, vert linceul d'un monde révolu. Devant leurs cris, les forestiers se drapent dans leur légitimité de producteurs et de propriétaires : de toute façon, les arbres sont là, financés par l'État, on ne va pas les couper...

Cette situation va longtemps rester figée. Mais elle semble aujourd'hui changer, un nouveau dialogue s'étant construit entre résidents et forestiers. Que s'est-il passé ? En premier lieu, les arbres ont grandi, formant aujourd'hui une véritable forêt, enfin pénétrable et donc réappropriable par la population avoisinante. Or cette forêt commence à produire de l'emploi, avec l'arrivée des premières éclaircies commerciales. Ces éclaircies contribuent à l'humaniser en y apportant la lumière, en mettant en valeur les plus beaux sujets.

Les hommes aussi ont évolué : ayant dépassé le simple rejet de la ville, ou du citadin, ils semblent aujourd'hui plus soucieux d'un certain art de vivre ensemble, dans un environnement commun.

Reste à trouver le déclencheur pour une sortie de crise sans gagnant ni perdant : pour qu'une nouvelle histoire puisse s'écrire où tout le monde, cette fois, s'y retrouve.

La première étape est la reconnaissance des acteurs entre eux, de leur droit à vivre sur le territoire commun. Pour cela, il faut un médiateur choisi et reconnu par les deux parties : le passeur, l'hybride qui combine les deux cultures. Dans le cas du Morvan, on peut souligner le rôle de l'expert forestier local, passionné de nouvelles sylvicultures, qui fera le lien entre les deux mondes.

On peut alors passer à l'étape suivante : le partage des représentations. Il faut pour cela un « lieu de transaction » et des

**Le Morvan est un vaste massif forestier autour duquel, depuis plusieurs décennies, se cristallisent des conflits sociaux. Les élus locaux ont saisi l'occasion de mettre en place une charte forestière de territoire. La concertation semble aboutir.**



DES RECHERCHES ET DES ACTIONS DE FORMATION ONT ÉTÉ INITIÉES PAR LE BIAIS DE LA CHARTE FORESTIÈRE. ICI : COMMENT PASSER UN COURS D'EAU EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT.



OLIVIER THIEBAUD  
RESPONSABLE DU  
PÔLE GESTION DE  
L'ESPACE, PARC  
NATUREL RÉGIONAL  
DU MORVAN

### “Le temps était venu

**45 chartes forestières de territoire ont déjà été élaborées. En quoi celle du Morvan est originale ?**

Toute charte forestière de territoire est originale puisqu'elle est basée sur la concertation. Plus que le résultat, c'est la démarche qui est importante. Dans le Morvan, nous en étions arrivés à un stade très avancé de conflit, allant jusqu'à des grèves de la faim... Il faut savoir que, dans les années soixante, le Fonds forestier national a largement subventionné la plantation des résineux, dans le but de faire de la pâte à papier. Les habitants ont très mal vécu la transformation très brutale de leurs paysages. Dans ce contexte particulier

d'incompréhension entre les acteurs économiques et les nouveaux arrivants, la charte forestière a été pour l'opportunité de faire évoluer les mentalités et de rapprocher les acteurs... Cet outil nous a permis d'enclencher une démarche de dialogue.

**Que dire du très grand nombre d'acteurs... ?**

Dans le Morvan, 17 150 propriétaires privés détiennent 85 % du foncier. Parmi eux, des petits propriétaires, qui ont moins d'un hectare et des institutionnels tels le Crédit lyonnais, la Caisse d'épargne... Viennent ensuite l'État et les collectivités dont le foncier est géré par l'ONF. Sans compter les randonneurs, les écologistes, les professionnels du tourisme... Tous ces gens à mobiliser, à concerter, c'est une difficulté mais c'est aussi la richesse du Morvan.

**C'est dans ce contexte que vous décidez d'élaborer une charte forestière...**

C'est la commission forestière du Parc, sous

Fiche action  
exemple

38 FICHES « ACTION » COMME CELLE-CI SONT DÉCRITES DANS LE DOCUMENT DE PROGRAMMATION. ELLES SONT CONSULTABLES SUR LE WEB.

« objets intermédiaires », permettant de passer des échanges de rhétoriques au partage du vécu. Là interviennent le Parc naturel régional et sa commission forêt, les réunions régionales pour la certification de la gestion forestière, la charte forestière de territoire et son diagnostic initial (confié à l'expert forestier cité plus haut). On s'appuie aussi, plus concrètement, sur des parcelles de référence sylvicole, lieux d'observation et d'échange de vues, mis en place depuis plus de dix ans, sous l'impulsion... du même expert forestier.

Vient alors le moment des « gages ». D'abord les gages institutionnels : des places de responsabilité dans des groupes de travail, une prise en compte explicite dans les textes d'orientation. Puis des gages concrets sur le terrain, qui, sans nécessairement coûter, montrent une prise en considération effective des autres acteurs : par exemple, le maintien négocié et la mise en valeur de certains arbres

remarquables — feuillus mais aussi résineux —, ou la préservation de certaines ouvertures forestières, pour des raisons écologiques ou paysagères.

On peut enfin arriver à la phase active, créative, mobilisatrice : la construction commune des paysages de demain, sur la base non seulement de compromis négociés, mais surtout de projets partagés. Elle se fera dans une approche pas à pas, de recherche-action, sur la base d'essais suivis et évalués en commun... Dans le Morvan, cette construction s'articule autour du développement de la sylviculture irrégulière, sur la base du volontariat : l'idée de zonage est refusée, au profit de celle de contrat. Le contrat suppose la confiance, et, réussi, la nourrit en retour : telle voudrait être la logique vertueuse du « développement durable ». ■

CHRISTOPHE CHAUVIN - CEMAGREF

Promouvoir et soutenir des pratiques  
sylvicoles favorables à l'environnement

## Objectif transversal

Encourager des pratiques sylvicoles favorables à l'environnement et au paysage.

## Constat actuel

La futaie irrégulière et l'irrégularisation des peuplements existants sont des techniques connues, répondant aux objectifs environnementaux, paysagers et de biodiversité. Le cahier de recommandations paysagères est un document complet, technique et utilisable par un petit nombre de professionnels et propriétaires avertis.

## Objectifs de l'action

- Sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires en matière de gestion forestière durable.
- Inciter à la conduite en irrégularisation des peuplements et à la prise en compte de la biodiversité.
- Synthétiser le document existant et en assurer la diffusion.
- Mettre en place et suivre, sur des sites pilotes, des actions en faveur de l'environnement, à titre démonstratif.

## Descriptif de l'action

## 1 Développer les pratiques amélioratrices

- Développement d'itinéraires sylvicoles pour :
  - redonner aux feuillus leur place dans les peuplements résineux,
  - préservation d'îlots de vieillissement.
- Promotion et incitation de la gestion en futaie irrégulière (feuillue ou résineuse, conversion des monocultures de résineux), sur la base d'un dispositif État.
- Animation et appui technique pour :
  - le maintien des plants et semis d'essences feuillues ou précieuses lors des dégagements des résineux,
  - la promotion des pratiques sylvicoles respectueuses des sols et de la ressource en eau.

## 2 Sensibiliser sur la valeur patrimoniale et la biodiversité des milieux naturels forestiers

- Aider à l'inventaire et à la connaissance des espèces patrimoniales et à la richesse de la biodiversité.
- Proposer des techniques de gestion adaptées.

## 3 Accompagner les actions paysagères

- Élaborer des fiches techniques simplifiées visant à la prise en compte des enjeux paysagers, à partir du cahier de recommandations paysagères.
- Vulgariser, promouvoir les techniques proposées (journées d'animations...).
- Faire une étude économique des actions proposées permettant d'appréhender les éventuels surcoûts.
- Contractualiser des actions spécifiques (irrégularisation des lisières, entretien des points de vue paysagers, sylviculture des bords de cours d'eau) sur des zones paysagères sensibles du plan de Parc ou d'autres sites volontaires.

## Partenariat

Diren, ABCF, CRPF, ONF, experts, Prosyva...

## Indicateurs d'évaluation

- Réalisation des fiches techniques.
- Nombre de journées d'animation ou de formation.
- Nombre de mises en œuvre identifiées.
- Nombre de dossiers et d'accompagnements réalisés.
- Inventaire des sites pilotes mis en œuvre...

## de sortir de l'impasse"

l'impulsion d'Anne-Catherine Loisier, qui a proposé cette démarche de concertation. Les gens se sont associés spontanément. Pour tous, le temps était venu de sortir de l'impasse.

## Le Parc se positionne comme médiateur...

Sur ce territoire découpé en quatre pays, quatre départements, un certain nombre de communautés de communes, le Parc est la seule entité représentative du massif du Morvan.

## Vous avez débuté par un audit...

En amont de l'audit, nous avons beaucoup réfléchi sur la méthode. Au risque de me répéter, je veux insister sur ce point car l'intérêt d'une charte, c'est d'abord une démarche commune.

Mais oui, nous avons demandé à un audit de repérer les différentes perceptions de la forêt auprès des propriétaires, professionnels et habitants. En trois mois, Adrienne Daudet a entendu 200 personnes. Ce travail nous a per-

>>> Christophe Chauvin •  
Cemagref • 2, rue de la Papeterie •  
BP 76 • 38402 St-Martin-d'Hères •  
Tél. : 04 76 76 27 72  
Mél :  
christophe.chauvin@cemagref.fr

>>> Parc naturel régional du  
Morvan • Olivier Thiebaud •  
58230 St-Brisson •  
Tél. : 03 86 78 79 22  
Mél :  
olivier.thiebaud@parcdumorvan.org

>>> Consulter le document  
de programmation et le rapport  
d'audit préalable :  
www.parcdumorvan.org/telechar-  
ge/CFT\_Morvan\_04-01-09.pdf  
www.parcdumorvan.org/telechar-  
ge/Audit-2003\_ADaudet.pdf

